

# La future grille horaire recalée par les profs de géographie

## ÉCOLE La disparition du cours en 3<sup>e</sup> secondaire suscite l'inquiétude

Les réactions politiques ont été vives, celles du terrain le sont visiblement aussi. La grille horaire présentée par la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) dans nos colonnes (*Le Soir du 23 mars*) dans le cadre du futur tronc commun jusqu'à 15 ans continue de susciter des commentaires. Cette semaine, ce sont les professeurs de géographie qui ont pris la plume pour manifester leur mécontentement auprès de la ministre.

La Fégépro - la Fédération des professeurs de géographie de Belgique francophone - représente quelque 300 enseignants ainsi que 75 écoles. L'association existe depuis les années 70 et permet aux enseignants de s'échanger des séquences didactiques. Elle s'implique aujourd'hui dans le débat politique autour du tronc commun. Le problème : la grille horaire proposée par l'élue CDH ne prévoit pas de périodes réservées à la géographie en troisième secondaire. L'option proposée pour les sciences humaines se décline comme suit : deux périodes d'histoire en 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaires, deux périodes de géographie en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> secondaires, deux périodes de formation économique et sociale en 3<sup>e</sup> secondaire.

### Une année charnière

Ce dispositif n'agrée pas les professeurs de géographie.

« Nous avons le sentiment que la géographie ne fait pas partie de vos priorités, écrit la Fégépro à l'intention de Marie-Martine Schyns. Comment justifier la disparition du cours en 3<sup>e</sup> secondaire ? S'agit-il seulement du résultat d'un lobbying plus intense des historiens ? » Le président de l'association, Jean-François Close, détaille : « On a vraiment l'impression qu'il s'agit de déshabiller l'un, la géographie, pour rhabiller l'autre, l'histoire. Il s'agit d'une mauvaise solution qui n'offre pas à chaque discipline la place qu'elle mérite dans la formation de nos jeunes. »

L'enseignant énumère plusieurs arguments pour défendre les apprentissages géographiques en 3<sup>e</sup> secondaire. Il rappelle que les thématiques abordées sont très modernes et citoyennes : risques naturels, changements climatiques, accès à l'eau... Les professeurs jugent aussi que ce n'est qu'à partir de 15 ans que les adolescents acquièrent la maturité suffisante pour aborder des questions plus complexes. La chercheuse en sciences de l'éducation et en psychologie des apprentissages Natacha Duroisin (UMons et Lille 3) confirme : « Quinze ans, c'est un âge crucial pour le développement de la capacité d'abstraction, le développement et la structuration, l'argumentation ou encore l'acquisition du raisonnement

hypothético-déductif. Bien sûr, cela peut être un peu avant ou un peu après. »

Pour faire comprendre les enjeux, elle prend un exemple concret de séquence didactique : la découverte des différentes facettes de la société américaine. « Il faut amener les élèves à comprendre que la réalité ne correspond pas complètement aux images massivement véhiculées. Cela nécessite de l'esprit critique de la part des élèves. »

Les professeurs de géographie développent un autre argument plus inattendu : celui de l'utilisation du numérique dans leurs cours. Globes virtuels, systèmes de navigation, géolocalisation... « On pourrait faire coïncider davantage les cours de formation technique et informatique et ceux de géographie », suggère Natacha Duroisin.

La Fégépro a rencontré la ministre en début de semaine. « En tout cas, nous avons été écoutés », observe Jean-François Close. Du côté du cabinet CDH, la réaction est la suivante : « La ministre est à l'écoute de l'ensemble des points de vue. Elle cherche à faire la meilleure synthèse possible dans le cadre de la feuille de route fixée par le 3<sup>e</sup> avis du comité de concertation du Pacte d'excellence ». La réponse devrait se trouver, assure-t-on, dans les contenus des futurs référentiels. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

**CITOYENNETÉ****Le recours  
des professeurs  
de morale et  
de religion rejeté**

Ce jeudi, la cour constitutionnelle a rendu son verdict sur le dossier du cours de philosophie et citoyenneté (CPC) en primaire. Pour rappel, depuis la rentrée 2016, une heure de CPC est obligatoire chaque semaine dans le réseau officiel. Cette période remplace une des deux heures du cours de morale ou de religion.

Les professeurs de morale et de religion ont introduit une action en justice visant à obtenir l'annulation de ce décret de la Communauté française. En vain, puisque le recours a été rejeté. *« C'est vraiment la déception, commente Christophe Bodart, du Collectif des professeurs de morale. Nous espérions que les enseignants qui donnent les cours philosophiques (morale ou religion) puissent donner CPC aux mêmes élèves. La cour juge que nos arguments ne tiennent pas, en balance avec les objectifs du décret. »*

La cour constitutionnelle justifie sa décision comme suit : *« Il peut être admis que, s'agissant d'un nouveau cours dans une matière sensible, le législateur veuille s'assurer non seulement de la capacité des enseignants à le dispenser de manière neutre mais également du fait qu'aucune confusion ne puisse être créée chez les enfants, qui, à l'âge auquel ils fréquentent l'enseignement fondamental, n'ont pas encore développé d'esprit critique ».*

A.-C.B.